

La première route revêtue a été construite en 1926 et des concessions fédérales pour d'autres grands axes ont été accordées en 1932. En 1959, on a assisté à la création du *Secretaría de Comunicaciones y Transportes (SCT)*, Secrétariat aux communications et aux transports. Il lui incombe de veiller au développement du système de transport mexicain.

Les lignes aériennes commerciales sont apparues au Mexique en 1921. L'aéroport de Mexico a été construit en 1929 et le cadre juridique du réseau de transport aérien a été défini entre 1930 et 1940. En 1936, 12 sociétés privées nationales assuraient le service aérien. C'est un mode de transport qui n'est pas à la portée de la plupart des Mexicains. En 1991, il restait moins de 700 avions commerciaux en service au Mexique.

LES ROUTES

Le transport routier est de loin le mode de transport intercités de passagers le plus important avec environ 97 pour 100 du marché. Le réseau routier ne transporte par contre que 59 pour 100 des marchandises.

Ce réseau est composé d'environ 250 000 kilomètres de routes. Cela comprend environ 8 000 kilomètres de routes à péage. Les autres grands axes comprennent 46 000 kilomètres de routes fédérales à grande circulation, essentiellement des routes à deux voies qui franchissent les frontières des États. Il y a plus de 60 000 kilomètres de routes relevant des États dont plus de la moitié sont revêtues en totalité.

Le gouvernement prévoit construire un réseau de 12 000 kilomètres de routes à péage sur tout le territoire du Mexique. L'administration de l'ancien président Carlos Salinas était arrivée à la conclusion que l'augmentation rapide du nombre d'autoroutes à plusieurs voies, pour répondre aux besoins, n'était pas possible à partir des fonds publics. C'est ce qui a amené la mise en œuvre d'un programme de concession qui permet aux investisseurs privés de construire des routes et de les exploiter temporairement en imposant un péage afin de récupérer leur investissement. Six mille kilomètres de nouvelles routes à péage privé, à quatre voies pour la plupart, ont ainsi été construites entre 1989 et 1994.

Une bonne part du transport public sur les routes est prise en charge par des autocars qui se trouvent sous la juridiction du Service fédéral du transport public. Nombre de ces autocars sont exploités dans le cadre de concessions sur les routes fédérales. En 1991, deux milliards de passagers et 318 millions de tonnes de marchandises ont ainsi été transportés. Au cours de cette année, la flotte fédérale comprenait presque 700 compagnies d'autocars et environ 3 500 sociétés de camionnage. Cela donnait au total 39 000 autocars et 256 000 véhicules à marchandises. À cette époque, les itinéraires étaient attribués par le gouvernement et les expéditeurs de marchandises n'avaient pas le choix des transporteurs mais des modifications récentes à la législation ont favorisé la concurrence.